



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Entreposage des eaux d'infiltration de l'AMI (issues des deux épisodes pluvieux exceptionnels du 09/06/23 et 02/09/23) en bêche souple.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

EDF – DP2D Structure Déconstruction

Raison sociale

Électricité De France

N° SIRET

5 5 2 0 8 1 3 1 7 6 5 4 4 1

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

PATARIN

Prénom(s)

Daniel

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Le projet est soumis à examen au cas par cas : 1a	Le projet répond aux critères de la catégorie 1.a (tableau annexé au R 122-2 du CE) du fait de l'atteinte du seuil autorisation pour la rubrique de la nomenclature ICPE : - 2797: Déchets radioactifs (Gestion de déchets radioactifs hors stockage: tri, entreposage, traitement...)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les événements orageux le 09/06/23 et 02/09/23 ont conduit à l'entrée exceptionnelle de volumes d'eaux sur l'installation de l'AMI. Depuis l'application du décret de démantèlement, le rejet d'effluents liquides radioactifs provenant de l'AMI n'est pas autorisé par les décisions ASN fixant les limites et modalités de rejet dans l'environnement des effluents du site de Chinon.

Le projet de la présente demande consiste à transférer les eaux d'infiltration (via un système temporaire de pompage) du second sous-sol (local 7CS021 et 7CS024) vers une bache souple positionnée à l'extérieur de l'AMI puis à dépoter la bache souple dans un camion-citerne qui acheminera les eaux d'infiltration vers une filière adaptée de traitement.

La nature des activités amenées à être réalisée dans cette installation concernera :

-L'Entreposage de déchets radioactifs

Cette activité est redevable de la rubrique 2797-1 de la nomenclature des ICPE, car la quantité de déchets concernés sera supérieure à 10 m³.

La bache souple constitue un nouvel Equipement Nécessaire pour le retour à un fonctionnement normal de l'AMI. Les travaux ne nécessitent pas de démolition d'ouvrages.

4.2 Objectifs du projet

Les déchets liquides constitués par les eaux d'infiltration ne sont pas compatibles avec les capacités et les entreposages de déchets définis actuellement dans les référentiels réglementaires.

Le projet a pour objectif de créer une Zone d'Entreposage de Déchets temporaire des eaux d'infiltration (170 m³) dans une bache mise sur une rétention. Cet entreposage temporaire est nécessaire pendant plusieurs années car le transfert des eaux vers Centraco est réalisé par un camion-citerne d'environ 10 m³.

Les caractéristiques radiologiques et chimiques des déchets créés par cette modification sont compatibles avec un traitement par l'usine de Centraco qui est une filière identifiée pour le traitement pour les déchets produits par l'AMI. Il est nécessaire de créer une Zone d'Entreposage de Déchets temporaire.

A la fin du relevage des eaux d'infiltration, l'état du second sous-sol sera conforme à la description faite dans les référentiels applicables.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Absence de travaux pour la création d'une Zone d'Entreposage de Déchets temporaire des eaux d'infiltration.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation de l'aire d'entreposage, l'installation de l'AMI sera dans la configuration suivante:

-L'entreposage temporaire des eaux d'infiltration dans une bache souple de 200 m3 positionnée sur une rétention et localisée en extérieur entre le bâtiment de l'AMI et le LEDAF

Le début de l'exploitation de l'aire d'entreposage est prévu pour le troisième trimestre 2024.

En phase démantèlement, l'installation de l'AMI sera dans la configuration suivante:

- La bache souple complètement vidée,
- La bache et la rétention seront démontées,
- La bache sera mise en déchet
- La dalle supportant la bache souple sera remise à l'état initial.

Une procédure de cessation d'activité sera initiée à la fin de la phase temporaire d'entreposage.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'une demande d'autorisation au titre de l'article R593-56 du code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
- Volume des eaux d'infiltration - Volume de la bâche	- environ 170 m ³ - 200 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : CNPE de CHINON _____

Localité : Avoine _____

Code postal : 3 7 4 2 0 BP : 8 0 Cedex : 8 0

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 0 ° 1 0 , 1 0 " E Lat. : 4 7 ° 1 3 , 4 4 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Communes traversées :

Le projet est situé sur la commune d'AVOINE

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

L'emprise du CNPE est dans le zonage : Unrj (zone urbaine identifiant le CNPE de CHINON). PLUi-H CC Chinon Vienne et Loire du 05/03/2020.Parcelle cadastrale : AB 1303.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le CNPE se trouve en bordure de la ZNIEFF 1 et 2 continentale Loire Tourangelle (code INPN 240031295) et Iles du NEMAN (code INPN 240009705) mais l'installation concernée se situe en dehors de cette zone.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	FR3800054 : Puy du Chinonais à 5 km au sud est du CNPE L'installation concernée se situe en dehors de cette zone.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR8000032 - Parc Naturel Régional de Loire-Anjou-Touraine.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le CNPE de CHINON se localise à l'intérieur de la zone de protection UNESCO et aux abords du patrimoine mondial "Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes" à l'Ouest et au Nord du CNPE.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques (PPR) : Inondations Loire (Val de Bréhémont et Langeais).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR approuvé le 21/06/2002.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le CNPE de CHINON est localisé dans une ZRE-souterraine. ZRE-sout de Système Aquifère du Cénomani (code : 4020).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'implantation de l'aire se fait en dehors de tout périmètre de protection d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine. Les AAC les plus proches du CNPE sont celles de Chinon~7km, Seuilly~10km et La Roche~13km.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Vallée de la Loire d'Indre-et-Loire: FR2410012 (ZPS) et La Loire de Candes Saint Martin à Mosnes: FR2400548 (ZSC) : Localisés en bordure immédiate du CNPE (tracé de La Loire); - Basses vallées de la Vienne et de l'IndreFR2410011 (ZPS) : localisé à ~ 2 km à l'Est/Nord-est et à ~4,8 km à l'Ouest/Sud-Ouest du CNPE de CHINON.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site classé "La confluence de La Loire à la Vienne" se localise à ~1 km à l'Ouest/ Nord-ouest du CNPE de CHINON.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est en adéquation avec les ressources disponibles.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité d'entreposage de déchets à l'AMI n'est pas de nature à entraîner de perturbations, dégradations ou destructions de la biodiversité.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité d'entreposage de déchets à l'AMI n'est pas susceptible d'engendrer des impacts sur les sites N2000 répertoriés aux abords du CNPE.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le niveau de crue maximal estimé (tout scénario confondu) au droit de l'AMI (INB n°94) est à 37,51 m NGF O L'emplacement de la bache à proximité de l'IDT FAMA AMI (LEDAF) est à 37,05 m NGF O, soit 55 cm en-dessous. Absence d'impact d'une inondation externe sur la bache souple.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité d'entreposage de déchets à l'AMI n'est pas susceptible d'engendrer des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu du fait que la contenance d'un camion-citerne est d'environ 10 m ³ , il sera donc nécessaire de faire plusieurs opérations de dépotage de la bâche souple. Actuellement, une vingtaine d'opérations de dépotage de la bâche souple en camion-citerne et de transport vers le site de Centraco est prévue. Etant donné l'intervalle de temps entre les opérations de dépotage, le trafic supplémentaire n'a pas d'impact notable.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit généré par l'activité n'est pas de nature à générer du bruit pour l'environnement du site.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit généré sur l'installation n'est pas de nature à générer une nuisance sonore pour l'environnement du site.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité n'est pas susceptible d'engendrer des nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité n'est pas susceptible d'engendrer des vibrations.
Émissions	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité n'est pas susceptible d'engendrer des nuisances lumineuses.
Émissions	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité n'est pas susceptible d'engendrer rejets dans l'air
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité ne produira pas de déchets, mais les déchets entreposés seront évacués comme tels.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Bien que l'activité d'entreposage des déchets liquides n'ait pas d'impacts notables sur l'environnement ou la santé humaine, des mesures de surveillance seront mises en place.

Les dispositions de surveillance mises en place concernent la surveillance réalisée par les opérateurs sont:

- La mise en place d'un dispositif de détection de niveau de bache pleine (signal visuel),
- Une surveillance hebdomadaire de la bache pour détecter les fuites avec le contrôle de son intégrité, la capacité de la rétention est suffisante pour récupérer la totalité du volume de la bache d'entreposage,
- Le contrôle réalisé lors des opérations de connexions et déconnexions de la tuyauterie utilisée pour le transfert vers la citerne.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'activité d'entreposage de déchets radioactifs des eaux d'infiltration de l'AMI dans la zone à proximité du LEDAF relève de la catégories n° 1-a) mentionnées dans l'annexe de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement. Aucun enjeu écologique n'est présent sur la zone concernée. Le projet ne génère aucun risque ou nuisance nouvelle ou accrue.

Au vu de ces éléments, le projet ne nécessite pas une Evaluation Environnementale : les enjeux sont faibles et la mise en oeuvre n'a aucune incidence environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom PATARIN

Prénom Daniel

Qualité du signataire Directeur DP2D - Chinon A et AMI

À Avoine

Fait le 1 / 6 / 04 / 20 / 24

Signature du (des) demandeur(s)


Le Directeur de Site CHINON A/AMI
Daniel PATARIN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

BP 80

EDF – DP2D Structure Déconstruction (Représentant de la personne morale : M. PATARIN Daniel)

Code postal

3 7 4 2 0

Localité

AVOINE

Pays

FRANCE

Tél

Fax

Courriel

daniel.patarin@edf.fr

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

BOUREZ

Prénom

Anne

Qualité

Attachée QSE

Tél

Fax

Courriel

anne.bourez@edf.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Annexes CERFA N° 14734*04

Projet

Entreposage des eaux d'infiltration de l'AMI (issues des deux épisodes pluvieux exceptionnels du 09/06/23 et 02/09/23) en bêche souple.

Sommaire

ANNEXE 3 - Plan de situation au 1/25 000

ANNEXE 4 – [REDACTED]

ANNEXE 5 – [REDACTED]

ANNEXE 6 – [REDACTED]

ANNEXE 7 – Plan de situation vis à vis des zones NATURA 2000 et ZNIEFF

ANNEXE 3 - Plan de situation au 1/25 000

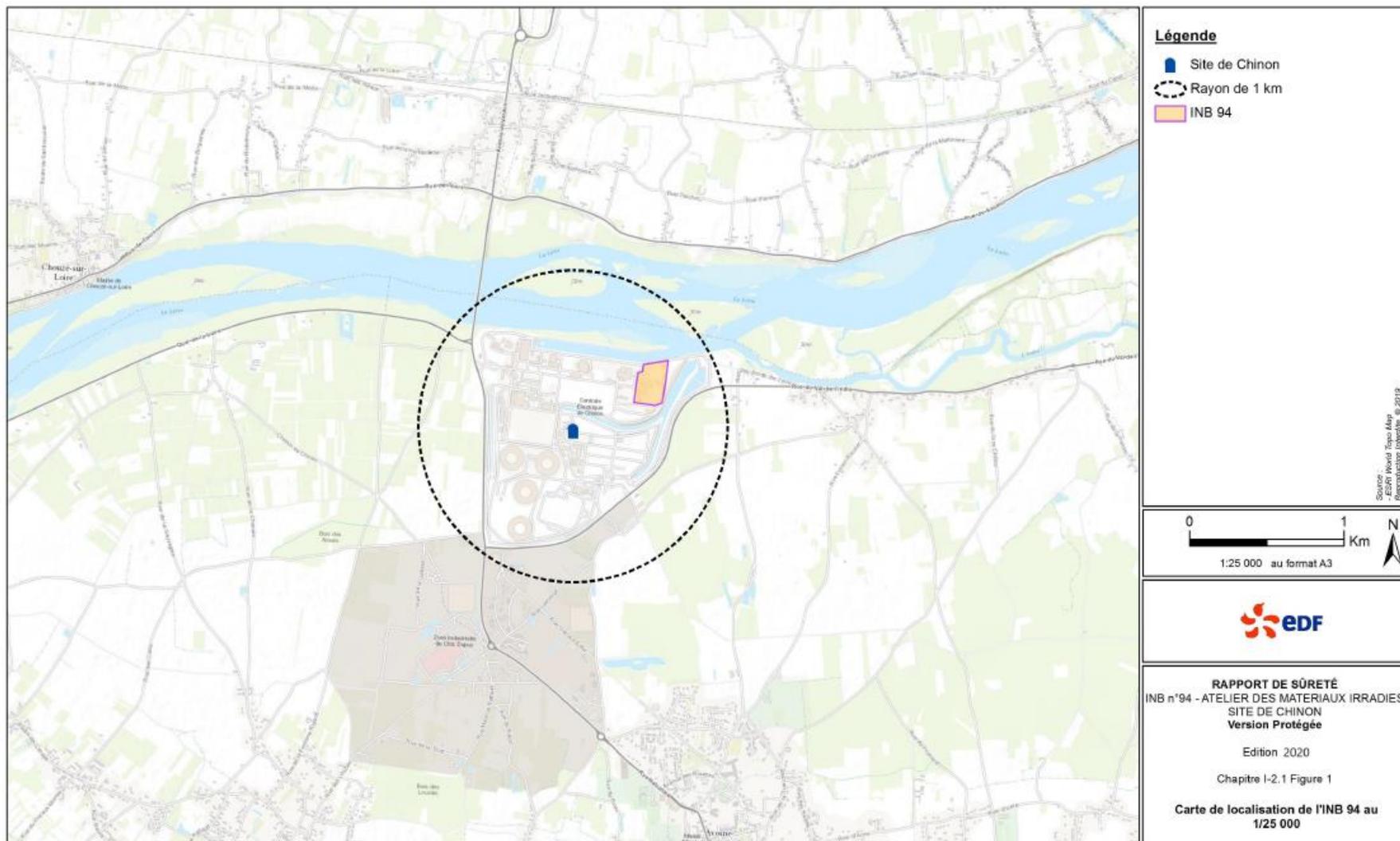


Figure 1. Carte de localisation du site de Chinon et de l'INB94 (AMI) au 1/25000ème

ANNEXE 4 – [REDACTED]

ANNEXE 5 – [REDACTED]

ANNEXE 6 – [REDACTED]

ANNEXE 7 – Plan de situation vis à vis des zones NATURA 2000 et ZNIEFF

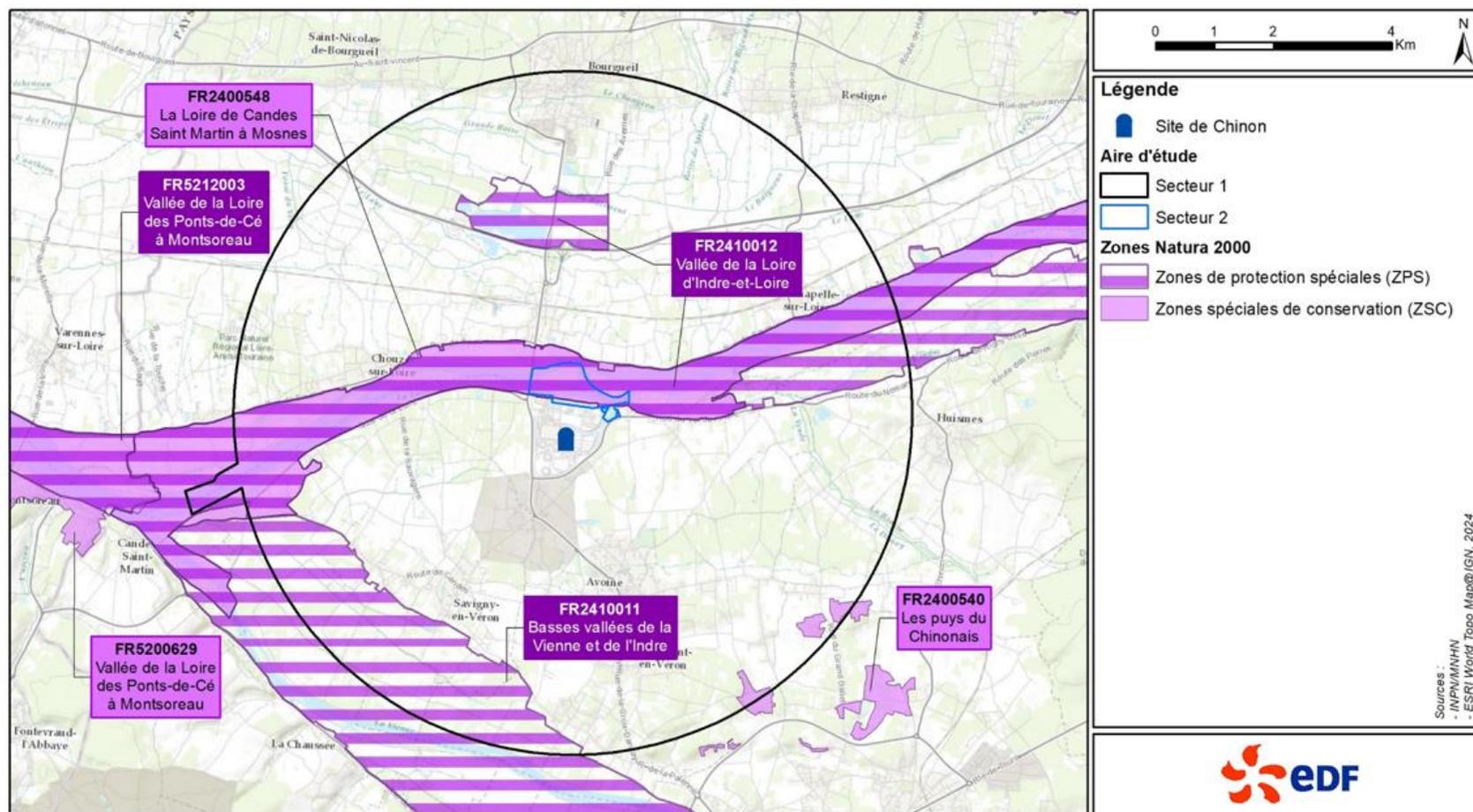


Figure 2: Sites Natura 2000 localisés dans le secteur 1

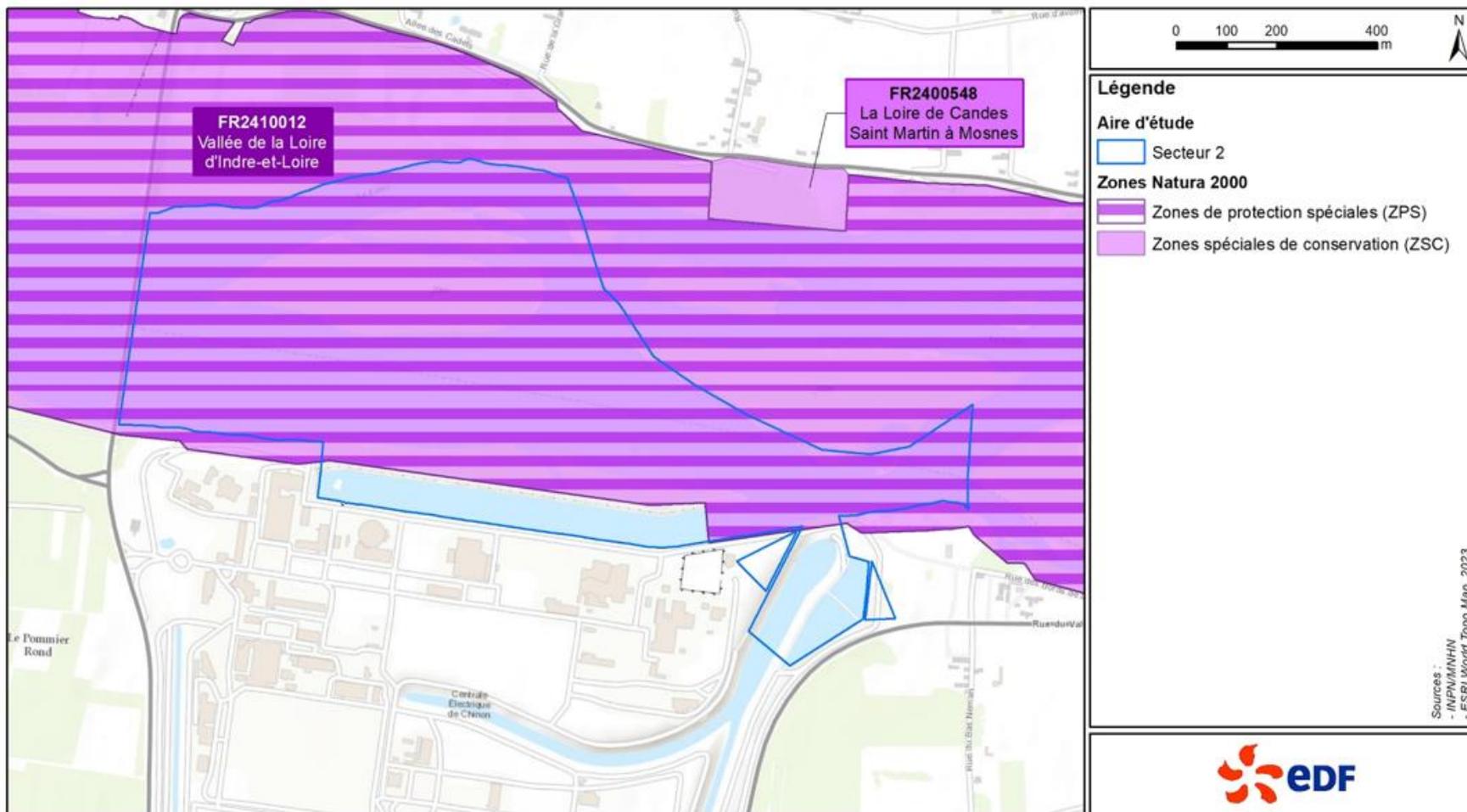


Figure 3: Sites Natura 2000 localisés dans le secteur 2

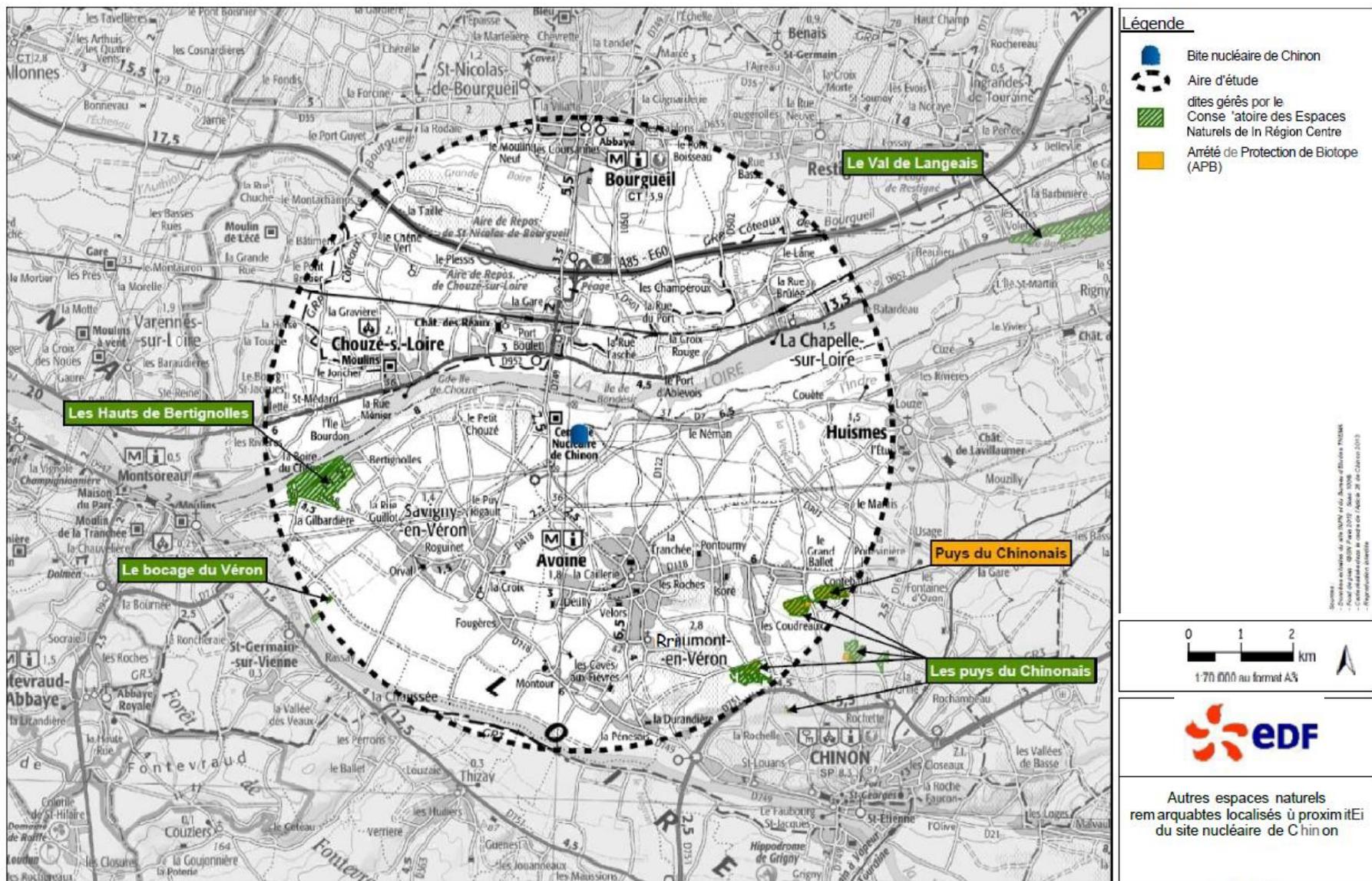


Figure 5: Autres espaces naturels remarquables localisés à proximité du site nucléaire de Chinon